

Le 3 octobre 2016

PROCÈS-VERBAL de la sept cent vingt-sixième séance du Conseil de la municipalité de L'Ange-Gardien, créée par l'article 26 de la loi 119, sanctionnée le 17 mai 1979, tenue au Centre Municipal, 1177, Route 315, L'Ange-Gardien (Québec) à 19h00 conformément à l'article 148 du Code municipal.

SONT PRÉSENTS: Messieurs les conseillers Luc Verner, Martin Proulx, Alain Gilbert, Luc Prud'homme, Marc Louis-Seize, et Sébastien Renaud et faisant quorum sous la présidence de monsieur le maire Robert Goulet.

2016-10-724 Ouverture de la séance ordinaire et adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR le maire **Robert Goulet**
APPUYÉ PAR le conseiller **Luc Verner**

ET RÉSOLU que ce Conseil déclare ouverte la séance ordinaire et adopte ordre du jour tel que déposé par le Secrétaire-trésorier.

Adoptée à l'unanimité

2016-10-725 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 septembre 2016

IL EST PROPOSÉ PAR le maire **Robert Goulet**
APPUYÉ PAR le conseiller **Sébastien Renaud**

ET RÉSOLU QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 septembre 2016 soit adopté tel que déposé par le Secrétaire-trésorier.

Adoptée à l'unanimité

2016-10-726 Acceptation du compte-rendu du Comité consultatif d'urbanisme du 12 septembre 2016

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Sébastien Renaud**
APPUYÉ PAR le conseiller **Martin Proulx**

ET RÉSOLU QUE le compte-rendu de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme du 12 septembre soit adopté tel que déposé par le secrétaire-trésorier.

Adoptée à la majorité

2016-10-727 Comptes payés

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Alain Gilbert**
APPUYÉ PAR le conseiller **Marc Louis-Seize**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil entérine les listes des déboursés émis au montant total de 537 544.63 \$ tel qu'indiqué sur les listes présentées par le Secrétaire-trésorier en annexe aux présentes minutes à la page CP-16-09, le tout selon les dispositions du règlement de délégation de pouvoir ainsi qu'à l'article 961.1 du Code municipal du Québec

PAGE	
SOUS-TOTAL	234 794.61 \$
LOCATION CRÉDIT	
BACKHOE	2 340.13 \$
TOYOTA TUNDRA 2012 - Parcs	438.81 \$
TOYOTA PRIUS 2013 - Hygiène du milieu et parcs	395.92 \$
HONDA CRV 2014 - Urbanisme	361.28 \$
FORD F150 2013 (Yves)	456.75 \$
FORD F150 2015 (Raymond)	630.92 \$
HONDA CRV 2014 (P.R.)	363.21 \$
HONDA CRV 2014 (P.R.)	363.69 \$
MRC DES COLLINES	122 873.00 \$
ASS GREAT WEST (Août)	13 552.90 \$
ESSO (Août)	6 535.49 \$
SALAIRE DU	
1 sept. 2016	19 478.77 \$
8 sept. 2016	18 293.91 \$
15 sept. 2016	18 566.74 \$
22 sept. 2016	17 715.18 \$
REMISE PROVINCIALE (Août)	42 797.25 \$
REMISE FÉDÉRALE (Février)	18 606.00 \$
SOUS-TOTAL	518 564.56 \$
CONSEIL (Septembre)	8 240.27 \$
POMPIERS (Août)	8 782.19 \$
PR (Août)	1 957.61 \$
TOTAL	537 544.63 \$

Adoptée à la majorité

2016-10-728 Dépôt du rapport budgétaire au 31 août 2016

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Alain Gilbert**

APPUYÉ PAR le conseiller **Luc Prud'homme**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil accepte le dépôt du rapport budgétaire au 31 août 2016, tel que remis par le Secrétaire-trésorier le tout selon les dispositions de l'article 176.4 du Code municipal du Québec.

Adoptée à la majorité

AVIS DE MOTION – Règlement 2016-018 décrétant des dépenses en immobilisation et un emprunt de 437 800 \$

Le conseiller **Luc Prud'homme**, donne **AVIS DE MOTION** de la présentation conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec, que le règlement suivant, dont copie est remise à ce jour à chacun des membres du Conseil, sera présenté pour adoption à une prochaine séance du Conseil.

Titre : Règlement numéro 2015-016 décrétant des dépenses en immobilisation et un emprunt de 437 800 \$

La lecture du règlement ne sera pas nécessaire étant donné que la demande de dispense de lecture est faite en même temps que l'avis de présentation et qu'une copie du projet a été immédiatement remise aux membres du Conseil municipal présents et remise aux autres au plus

tard deux (2) jours juridiques avant la séance à laquelle il doit être adopté et si, lors de cette séance, tous les membres du Conseil municipal présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture (art 445 C.M.)

2016-10-729 Approbation de la programmation révisée dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ)

ATTENDU QUE dans le cadre du programme TECQ 2014-2018, la Municipalité doit soumettre chaque année au MAMOT, une programmation révisée avant le 15 octobre ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Marc Louis-Seize**
APPUYÉ PAR le conseiller **Martin Proulx**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil approuve la programmation de travaux révisée dans le cadre du programme TECQ 2014-2018 jointe en annexe à la présente.

DE PLUS, la Municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe, comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain.

Adoptée à la majorité

2016-10-730 Condoléances – décès de Mme Jeannine Lafrance Lyons

ATTENDU QUE Madame Jeannine Lafrance Lyons, mère de Madame Diane Lyons, préposée à l'urbanisme à la municipalité, est décédée le 5 septembre 2016;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le **Maire**
APPUYÉ unanimement

ET RÉSOLU QUE le Conseil municipal de L'Ange-Gardien offre à Mme Diane Lyons, ainsi qu'à toute la famille, ses plus sincères condoléances suite au décès de Mme Jeannine Lafrance Lyons.

DE PLUS, ce Conseil autorise le versement d'un don de 50\$ à la Fondation Canadienne du rein en mémoire de Mme Lafrance Lyons.

Les fonds à cette fin seront pris au poste budgétaire 02-11000-345 « Communication conseil ».

Adoptée à l'unanimité

2016-10-731 Autorisation de procéder à divers appels d'offres

ATTENDU QUE la saison hivernale approche rapidement et qu'il y a lieu de préparer la réserve de sable et de sel en conséquence;

ATTENDU QUE l'achat d'une pelle à neige pour le nouveau camion F-250 est aussi requis;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Marc Louis-Seize**
APPUYÉ PAR le conseiller **Alain Gilbert**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil autorise la direction générale à procéder aux appels d'offres suivants, savoir :

- Réserve de sable
- Sel à déglacer
- Pelle à neige

Adoptée à la majorité

2016-10-732 Autorisation de dépense pour raccourcir une glissière de sécurité à l'angle des Routes 309 et Portelance- obtention de permission du MTMEQ

ATTENDU QUE des problèmes de déneigement sont survenus à l'hiver 2015-2016 alors que la déneigeuse, dû à l'espace restreint, accrochait la glissière de sécurité à l'angle de la route 309 et du chemin Portelance;

ATTENDU QUE l'autorisation du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports du Québec(MTMEQ) est requise afin de procéder aux travaux de raccourcissement de la glissière sise à l'angle de la Route 309 et du chemin Portelance;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Marc Louis-Seize**

APPUYÉ PAR le conseiller **Luc Prud'homme**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil demande au MTMEQ de lui autoriser des travaux de raccourcissement de la glissière de sécurité sise à l'angle de la Route 309 et du chemin Portelance à L'Ange-Gardien;

AUSSI RÉSOLU QU'une dépense de 2 640.44 \$ taxes nettes incluses soit et est autorisée pour la réalisation des dits travaux.

Les fonds à cette fin seront puisés à même le budget au poste entretien divers des chemins (02-32203-521)

Adoptée à la majorité

2016-10-733 Autorisation d'effectuer un emprunt de 1 091 800\$ auprès de Banque Royale du Canada

ATTENDU QUE des appels d'offres ont été réalisés quant à un emprunt par billets au montant de 1 091 800\$ à être effectué en vertu des règlements d'emprunts numéros 2005-017, 2006-005. 2006-006, 2010-014, 2011-006, 2011-010 et 2011-013 pour un refinancement de 725 600\$ et, en vertu du règlement d'emprunt numéro 2016-008 pour un financement de 366 200\$;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Alain Gilbert**

APPUYÉ PAR le conseiller **Sébastien Renaud**

ET RÉSOLU QUE la Municipalité de L'Ange-Gardien accepte l'offre qui lui est faite de Banque Royale du Canada pour son emprunt par billets en date du 12 octobre 2016 au montant de 1 091 800 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunts numéros 2005-017, 2006-005. 2006-006, 2010-014, 2011-006, 2011-010, 2011-013 et 2016-008. Ce billet est émis au prix de 100.00 CAN pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série cinq (5) ans comme suit :

87 300 \$	1,95%	12 octobre 2017
89 400 \$	1,95%	12 octobre 2018
91 600 \$	1,95%	12 octobre 2019
94 000 \$	1,95%	12 octobre 2020
729 500 \$	1,95%	12 octobre 2021

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire préautorisé à celui-ci.

Adoptée à la majorité

2016-10-734 Signataires autorisés et approbation des termes d'un emprunt à long terme

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de L'Ange-Gardien souhaite emprunter par billet un montant total de 1 091 800 \$;

Règlements d'emprunt numéro	Pour un montant de \$	Règlements d'emprunt numéro	Pour un montant de \$
2005-017	170 300 \$	2011-006	188 800 \$
2006-005	22 300 \$	2011-010	189 100 \$
2006-006	14 700 \$	2011-013	97 100 \$
2010-014	43 300 \$	2016-008	366 200 \$

ATTENDU QUE la Municipalité de L'Ange-Gardien désire se prévaloir des dispositions de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (L.R.Q., c. D-7), qui prévoit que le terme original d'emprunt peut être prolongé d'au plus douze (12) mois lors d'un refinancement;

ATTENDU QUE la Municipalité de L'Ange-Gardien avait, le 11 octobre 2016, un montant de 725 600\$ à renouveler sur un emprunt original de 1 047 700\$, pour des périodes de 5 ans, 10 ans et 15 ans, en vertu des règlements numéro 2005-017, 2006-005, 2006-006, 2010-014, 2011-006, 2011-010 et 2011-013;

ATTENDU QU'À ces fins, il devient nécessaire de modifier les règlements d'emprunt en vertu desquels ces billets sont émis;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Alain Gilbert**

APPUYÉ PAR le conseiller **Luc Verner**

ET RÉSOLU QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QU'UN emprunt par billet au montant de 1 091 800 \$ prévu aux règlements d'emprunt numéros 2005-017, 2006-005, 2006-006, 2010-014, 2011-006, 2011-010, 2011-013 et 2016-008 soit réalisé;

QUE les billets soient signés par le maire et le secrétaire-trésorier;

QUE les billets soient datés du 12 octobre 2016;

QUE les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement;

QUE les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit;

2017	87 300 \$	2020	94 000 \$
2018	89 400 \$	2021	96 400 \$ (à payer en 2021)
2019	91 600 \$	2021	633 100 \$ (à renouveler)

QUE pour réaliser cet emprunt la Municipalité de L'Ange-Gardien émette pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 12 octobre 2016), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2022 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements d'emprunt numéros 2005-017, 2006-005, 2006-006, 2010-014, 2011-010, 2011-013 et 2016-008, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

QUE la Municipalité de L'Ange-Gardien emprunte 725 600\$ par billets en renouvellement d'une émission de billets, pour un terme additionnel de 1 jour au terme original des règlements mentionnés ci-haut

Adoptée à la majorité

2016-10-735 Autorisation d'acquérir l'emprise du chemin des Hauteurs

ATTENDU QUE les travaux de construction du chemin des Hauteurs ont été complétés par le promoteur et que le chemin a fait l'objet d'une acceptation provisoire ;

ATTENDU QUE des maisons neuves sont actuellement en construction sur ledit chemin ;

ATTENDU QU'IL y a lieu que la Municipalité prenne en charge ledit chemin ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Marc Louis-Seize**
APPUYÉ PAR le conseiller **Luc Verner**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil autorise l'acquisition, pour une somme nominale, des lots 5 003 975 et 5 003 976 du cadastre officiel du Québec, constituant l'assiette du chemin des Hauteurs.

DE PLUS, ce Conseil autorise le maire et le directeur général à signer pour et au nom de la Municipalité l'acte d'achat desdits lots tel que préparer par Me Mélanie Madore, notaire.

Adoptée à la majorité

2016-10-736 Autorisation d'acquérir une œuvre d'art

ATTENDU QUE la politique culturelle municipale P-ADM-16 prévoit la possibilité pour la Municipalité d'acquérir une œuvre d'art dans le cadre d'une activité à caractère culturelle se déroulant dans la Municipalité ;

ATTENDU QUE le symposium Trace a récemment eu lieu à Champboisé ;

ATTENDU QU'une somme de 1 000 \$ a été prévue au budget d'investissement 2016 pour l'achat d'une œuvre d'art ;

ATTENDU QUE M. Yvon Perrier est un artiste peintre professionnel reconnu dans la région et qu'il a pris part au symposium Trace en tant que participant, mais également en tant qu'organisateur ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le maire **Robert Goulet**
APPUYÉ unanimement

ET RÉSOLU QUE ce Conseil autorise une dépense de 1 000 \$ pour l'acquisition de la peinture intitulée « Le Maestro » de M. Yvon Perrier, artiste peintre.

Les fonds à cette fin seront pris à même le fonds de roulement pour être remboursé sur 2 ans à compter de 2017.

Adoptée à l'unanimité

2016-10-737 Félicitations et remerciements – jalons de carrière

ATTENDU QUE le directeur du service de protection contre les incendies et des premiers répondants, M. Raymond Beaulne, a atteint, en mai dernier, 25 années de services pour la Municipalité ;

ATTENDU QUE trois autres membres du personnel, messieurs André Desjardins, Danny Cosgrove et Alain Proulx, ont également atteint, en mai dernier, 25 années de services pour la Municipalité ;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite reconnaître les jalons de carrière importants de ses employés et a adopté à cet effet en décembre 2014, la politique de reconnaissance des employés P-ADM-23 ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le maire **Robert Goulet**
APPUYÉ PAR unanimement

ET RÉSOLU QUE ce Conseil félicite et remercie chaleureusement Messieurs Raymond Beaulne, André Desjardins, Danny Cosgrove et Alain Proulx, pour leurs 25 ans de loyaux services à la Municipalité.

Adoptée à l'unanimité

2016-10-738 Autorisation de présenter une demande d'aide financière dans le cadre du volet AIRRL du programme Réhabilitation du réseau routier local du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports

ATTENDU QUE la Municipalité de L'Ange-Gardien a pris connaissance des modalités d'application du Volet – Accélération des investissements sur le réseau routier local (AIRRL) ;

ATTENDU QUE la Municipalité de L'Ange-Gardien désire présenter une demande d'aide financière au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports pour la réalisation de travaux d'amélioration du réseau routier local de niveau 1 et 2, excluant la portion désignée prioritaire à l'intérieur d'un Plan d'intervention en infrastructures routières locales ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Marc Louis-Seize**
APPUYÉ PAR le conseiller **Martin Proulx**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil autorise la présentation d'une demande d'aide financière et confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités établies dans le cadre du volet AIRRL.

Adoptée à la majorité

2016-10-739 Autorisation de procéder à un appel d'offres sur invitation pour la conception et la préparation des plans et devis en vue de l'aménagement d'un terrain de baseball

ATTENDU QUE la Municipalité envisage d'aménager un terrain de baseball sur une partie des lots 3 301 248 et 3 301 241 ;

ATTENDU QUE pour ce faire, il y a lieu de faire préparer des plans et devis pour ce projet ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Alain Gilbert**
APPUYÉ PAR le conseiller **Sébastien Renaud**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil autorise le directeur général à procéder à un appel d'offres pour la conception et la préparation de plans et devis en vue de l'aménagement d'un terrain de baseball sur le territoire de la Municipalité.

DE PLUS, ce Conseil nomme les fonctionnaires suivants pour faire partie du comité de sélection :

- M. Alain Descarreaux ;
- Mme Paula Pagé ;
- M. François Rochon.

Adoptée à la majorité

2016-10-740 Demande de dérogation mineure - 66, chemin du Moulin-Rouge

ATTENDU QUE le nouveau propriétaire de l'immeuble désire démolir le petit bâtiment existant pour se reconstruire une nouvelle résidence de 77,48 m² (834 pi²) comprenant deux (2) étages et que celle-ci serait située à six (6) mètres du chemin alors que la norme d'implantation sur un terrain dérogoire bénéficiant de droits acquis est de neuf (9) mètres;

ATTENDU QUE la résidence n'empièterait pas dans la bande riveraine, mais que le propriétaire projette d'y apposer une galerie attenante d'une profondeur de 4,1 mètres qui serait également accessible au deuxième étage et qui empièterait presque entièrement dans la bande de protection riveraine :

ATTENDU QUE la nouvelle superficie d'implantation dépasserait à peine de 10 mètres carrés la norme visant la superficie minimale d'implantation d'une résidence unifamiliale isolée, que plusieurs résidences du secteur sont situées à une distance variant entre 5 et 10 mètres de

l'emprise du chemin, mais que la hauteur totale de la maison viendra contraster avec la hauteur des habitations voisines créant ainsi un préjudice pour les voisins, mais aussi une certaine altération quant à l'harmonisation du volume et de la hauteur des bâtiments le long du chemin;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a pris connaissance du dossier et qu'il recommande au conseil municipal d'accorder partiellement la présente dérogation mineure, mais en y apportant certaines modifications telles que formulées dans la résolution CCU 2016-031 adoptée le 12 septembre dernier;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Sébastien Renaud**

APPUYÉ PAR le conseiller **Luc Verner**

ET RÉSOLU QUE ce conseil accueille partiellement la demande de dérogation mineure présentée par le nouveau propriétaire de l'immeuble situé au 66, chemin du Moulin-Rouge en y formulant les conditions suivantes :

1. que la maison puisse être implantée à 6 mètres de l'emprise du chemin, mais que la hauteur maximale du mur du premier étage soit de 2.44 mètres (8 pieds) et celle du deuxième étage de 1,6 mètres (5,0 pieds) et que la pente de la toiture soit dans une proportion de 6/12;
2. que la galerie arrière soit d'une profondeur maximale de 3,1 mètres (10 pieds) afin de réduire l'empiètement dans la bande riveraine à trois (3) mètres et ainsi être située à 11.9 mètres (40 pi.) de la ligne naturelle des hautes eaux.

Adoptée à la majorité

2016-10-741 Nomination d'un représentant au sein du conseil d'administration du Carrefour culturel Estacade (CCE)

ATTENDU QU'en vertu de l'entente de service en vigueur entre le CCE et la Municipalité, cette dernière dispose d'un siège au sein du conseil d'administration du CCE ;

ATTENDU QUE le conseiller Sébastien Renaud agit à ce titre depuis 2014 et qu'il souhaite poursuivre son mandat ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Alain Gilbert**

APPUYÉ PAR le conseiller **Martin Proulx**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil nomme M. Sébastien Renaud pour siéger à titre de représentant de la Municipalité au sein du conseil d'administration du CCE.

Adoptée à la majorité

2016-10-742 Condoléances – décès de Mme Fleurette Charette

ATTENDU QUE Madame Fleurette Charette, mère de Madame Suzanne Théorêt, laquelle est bénévole responsable du projet *Municipalité Amie des Aînés* pour L'Ange-Gardien, est décédée le 16 septembre 2016;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le **Maire**

APPUYÉ unanimement

ET RÉSOLU QUE le Conseil municipal de L'Ange-Gardien offre à Mme Suzanne Théorêt, ainsi qu'à toute sa famille, ses plus sincères condoléances suite au décès de Mme Fleurette Charette.

Adoptée à l'unanimité

2016-10-743 Demande au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports

ATTENDU QUE l'intersection de l'avenue de L'Ange-Gardien et de la route 309 présente un très grand danger pour les usagers qui circulent sur la route 309 en direction nord et qui souhaite s'engager sur l'avenue de L'Ange-Gardien ;

ATTENDU QU'il y a quelques années, le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a réaménagé l'intersection pour les véhicules circulant en direction sud sur la route 309, mais que cela n'a en rien amélioré la situation dans l'autre direction ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Maire**

APPUYÉ PAR le conseiller **Alain Gilbert**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil demande au ministère des Transports d'aménager une voie de virage à gauche sur la route 309, direction nord, à l'intersection de l'avenue de L'Ange-Gardien.

Adoptée à la majorité

2016-10-744 Demande aux compagnies de téléphonie cellulaire d'améliorer la couverture sur le territoire de L'Ange-Gardien

ATTENDU QUE certains secteurs de la Municipalité de L'Ange-Gardien sont peu ou pas couverts par les réseaux de téléphonie cellulaire existants ;

ATTENDU QUE cette couverture déficiente nuit aux interventions d'urgences sur le territoire et met la sécurité des citoyens de ces secteurs en péril ;

ATTENDU QUE ce Conseil a déjà demandé, en mars 2014, aux compagnies de téléphonie cellulaire d'améliorer cette couverture ;

ATTENDU QUE depuis, aucune amélioration notable n'a été apportée et que le problème perdure ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Luc Prud'homme**

APPUYÉ unanimement

ET RÉSOLU QUE ce Conseil demande aux principales compagnies de téléphonie cellulaire, Bell, Rogers, Telus et Vidéotron, d'améliorer leur couverture cellulaire sur le territoire de la Municipalité de L'Ange-Gardien, notamment dans le secteur nord de la Municipalité le long de la route 309 et du chemin River.

DE PLUS, ce Conseil demande qu'une copie de la présente résolution soit transmise au député de Papineau et Vice-président de la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles, M. Alexandre Iracà, au député fédéral d'Argenteuil-La Petite-Nation, M. Stéphane Lauzon, au ministre de l'Innovation, des Sciences et du Développement économique du Canada, M. Navdeep Singh Bains, et à la Fédération québécoise des Municipalités.

Adoptée à l'unanimité

2016-10-745 Approbation d'une offre d'achat pour un terrain dans le parc d'affaires municipal

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une offre d'achat pour le lot 5 587 075 du cadastre officiel du Québec, situé dans le parc d'affaires municipal ;

ATTENDU QUE l'offre d'achat et le projet proposé sont conformes à la politique P-DÉV-1 portant sur le développement du parc d'affaires municipal ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Martin Proulx**
APPUYÉ PAR le conseiller **Sébastien Renaud**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil approuve l'offre d'achat de M. Normand Patry-Moncion pour le lot 5 587 075 situé dans le parc d'affaires municipal pour la somme de 115 000 \$ en vue de l'établissement d'une entreprise de déménagement et d'entreposage.

DE PLUS, ce Conseil autorise le maire et le directeur général à signer pour et au nom de la Municipalité ladite offre d'achat ainsi que l'acte de vente subséquent, tel que préparer par un notaire désigné par l'acquéreur.

Adoptée à la majorité

**2016-10-746 Autorisation d'octroyer un contrat pour la fourniture d'un camion
autopompe-citerne 2017 neuf**

ATTENDU QUE la Municipalité a procédé à un appel d'offres public pour la fourniture d'un camion autopompe-citerne 2017 neuf pour le service de protection contre les incendies ;

ATTENDU QUE les soumissions ont été ouvertes le 30 septembre dernier ;

ATTENDU QUE 3 soumissions ont été reçues ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Luc Prud'homme**
APPUYÉ PAR le conseiller **Martin Proulx**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil octroi le contrat pour la fourniture d'un camion autopompe-citerne 2017 neuf pour le service de protection contre les incendies au plus bas soumissionnaire conforme soit la compagnie Camions Carl Thibault inc. pour la somme de 479 348.02 \$ taxes incluses, le tout conditionnel à l'approbation par le conseil, les personnes habiles à voter et le ministre des Affaires municipales, du règlement d'emprunt 2016-018.

Adoptée à la majorité

2016-10-747 Levée de la séance

IL EST PROPOSÉ PAR le maire **Robert Goulet**
APPUYÉ unanimement

ET RÉSOLU QUE la séance soit levée

Il est 19h42

Adoptée à l'unanimité

Robert Goulet
Maire

Alain Descarreaux
Directeur général